

Réf. : DAJP/n°2021-259

**ÉLECTIONS****Élection des représentants des personnels et usagers à plusieurs conseils de  
composante et à la Commission de la recherche de l'Université  
Scrutin du 13 au 15 avril 2021****Décision de recevabilité des listes de candidats****LE PRÉSIDENT,**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 713-3, L. 713-9 L. 719-1 à L. 719-3, D. 713-1 et D. 719-1 à D. 719-40 ;

Vu l'article 2 de l'ordonnance n°2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence ;

Vu le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment son article 7 ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu la délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu la décision-cadre n° DAJP/2021-209 en date du 18 mars 2021 fixant les modalités de recours au vote électronique pour les élections au sein des conseils de l'Université de Tours ;

Vu la décision n°DAJP/2021-244 en date du 23 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 23 mars 2021 ;

Vu le dernier état de dépôt des listes rectifiées permis jusqu'au 25 mars 2021, 18h ;

**DÉCIDE**

**Article 1:** Les listes de candidats déposées pour les élections dans les conseils de composantes et la Commission de la recherche présentes dans le tableau ci-dessous sont validées et déclarées recevables.

Conseil	Collège	Secteur	Nom de la liste
Commission de la recherche	Usagers	Secteur 1	Liste A
			Liste B
			Liste C

Conseil	Collège	Secteur	Nom de la liste
		Secteur 3	Liste B : Indépendant pour les étudiant·e·s et la recherche
		Secteur 4	Liste A
Conseil de l'UFR de Sciences Pharmaceutiques	Usagers	/	Liste A : Élus UFR
Conseil de l'École Polytechnique Universitaire de Tours	Usagers	/	Liste A : La voix des étudiants
Conseil de l'UFR Arts et Sciences Humaines	Professeurs des universités et assimilés	/	Liste A : Arts et sciences humaines pour le service public dans l'enseignement supérieur et la recherche
	Autres enseignants-chercheurs et assimilés	/	Liste A : Arts et sciences humaines pour le service public dans l'enseignement supérieur et la recherche
	Personnels BIATSS	/	Liste A : Unis et engagés Liste B : Avec nous, pour une représentativité des BIATSS
	Usagers	/	Liste A : Solidaires étudiant·e·s Tours Liste B : Conseil de l'entraide universitaire
Conseil du Centre des études supérieures de la Renaissance	Professeurs des universités et assimilés	/	Liste A : Pour un CESR ouvert, serein et collégial Liste B : Pluralité et responsabilité pour l'UFR CESR
	Autres enseignants-chercheurs et assimilés	/	Liste A : Pour un CESR ouvert, serein et collégial Liste B : Pluralité et responsabilité pour l'UFR CESR
	Personnels BIATSS	/	Liste A : Voix des BIATSS Liste B : Ensemble pour le CESR
	Usagers	/	Liste A : Liste des représentants étudiants
Conseil de l'UFR Droit, Économie et Sciences Sociales	Professeurs des universités et assimilés	/	Liste A
	Autres enseignants-chercheurs et assimilés	/	Liste A
	Personnels BIATSS	/	Liste A : Liste du personnel

Conseil	Collège	Secteur	Nom de la liste
			Liste B : UNI : Pour les 2 Lions
Conseil de l'UFR Lettres et Langues	Usagers	/	Liste A : Bouge Ta Fac
Conseil de l'UFR Sciences et Techniques	Usagers	/	Liste A : Fait vivre ton UFR avec tes Assos

**Article 2 :** La présente décision est publiée au Recueil des actes de l'université de Tours.

**Article 3 :** Le directeur général des services, les directeurs de composante et d'école, les responsables administratifs de composante et d'école sont chargés, dans le cadre de leurs attributions respectives, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 26 mars 2021

Le Président de l'université

*A. Giacometti*

Arnaud GIACOMETTI

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

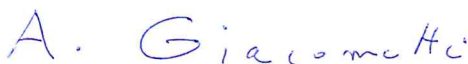
Décision publiée sur le site internet de l'université le : **26 MARS 2021**

**Article 4 :** Par un courriel en date du 30.03.2021, la Direction des affaires juridiques et du patrimoine a été informée que, dans le cadre des élections au sein de la Commission de la recherche, l'une des personnes inscrites sur la liste A, secteur 3 du collège des usagers, n'avait pas souhaité se présenter.

En conséquence de quoi, le dépôt de ladite liste est invalidé.

Fait à Tours, le 31 mars 2021

Le Président de l'université



Arnaud GIACOMETTI

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le : 31/03/2021
---	---

**Article 5 :** En conséquence de la modification de la décision de convocation des électeurs en date du 29 mars 2021 rouvrant un délai supplémentaire pour la réception de listes de candidatures au sein de l'UFR Sciences et techniques pour le collège des usagers, une liste de candidats a été déposée. Aucune irrégularité n'ayant été constatée, la liste est déclarée recevable.

Fait à Tours, le 7 avril 2021

Le Président de l'université

*A. Giacometti*

Arnaud GIACOMETTI

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : **08 AVR. 2021**